

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes, Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusée : Isabelle DUCHEMIN

Absent : /

Lors de la séance du **27 mars 2025 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2025

2) Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

3) Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Nadine de LAJUDIE première Adjointe, le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu :	956 946.45 €
	Réalisé :	794 238.45 €
	Reste à réaliser :	32 920.27 €
Recettes	Prévu :	956 946.45 €
	Réalisé :	819 006.33 €
	Reste à réaliser :	72 405.58 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	1 124 777.73 €
	Réalisé :	989 022.35 €
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	1 124 777.73 €
	Réalisé :	1 340 762.11 €
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 24 767.88 €

Fonctionnement : 351 739.76 €

Résultat global : 376 507.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION vote le compte administratif 2024.

4) Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	209 083.83 €
- Un excédent reporté de :	142 655.93 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	351 739.76 €

- Un excédent d'investissement de :	134 399.59 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	39 485.31 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	351 739.76 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	351 739.76 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXEDENT	24 767.88 €

5) Vote des taxes 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019. A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRE LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

Après étude et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR,

DECIDE de ne pas augmenter le taux d'imposition communal,

FIXE comme suit les taux d'imposition communaux pour l'année 2025 :

- * taxe foncière (bâti) : 31.66 %
- * taxe foncière (non bâti) : 45.90 %
- * taxe d'habitation (THRS) : 14.15 %

6) Vote des subventions 2025

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - RESTAURANT SCOLAIRE | 750 € |
| - SOU DES ECOLES et Coopérative scolaire | 1 250 € |

7) Vote du budget 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 416 189.76 €

Section d'investissement : 544 236.64 €

Dont en dépenses 32 920.27 € de restes à réaliser

Dont en recettes 72 405.58 € de restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2025 et autorise le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et investissement.

8) Tableau des emplois

Le Maire informe l'assemblée que suite au départ d'un agent à la retraite, il est nécessaire de réorganiser les services.

Le Maire propose donc :

- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 35 heures hebdomadaires de catégorie C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité au 27 mars 2025

CHARGE le Maire de procéder à toutes les déclarations et prendre toutes les dispositions nécessaires.

9) Gestion des amortissements

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
FIXE à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

10) L'état annuel des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes a été présenté au conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochains conseils municipaux 2025 (sous réserve de modification)
24 avril, 28 mai, 19 juin
- Réunion publique le 15 mai à 19h à la salle des fêtes
- Réunion publique concernant le PLU le 24 septembre à 19h
- Information sur l'éventuel portage par l'EPF du local médical

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.